PROCÈS-VERBAL – Séance extraordinaire le 17 novembre 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 17 novembre à 19h30 à la salle municipale située au 461, rang Saint-Amable.

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE, M. Alain Jobin

LA CONSEILLÈRE ET LES CONSEILLERS

Dominique Lussier
Yves Guérette
Steve Maurice
Marcel Therrien
Marcel Riendeau
Jean-Sébastien Savaria

Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, M. Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance. Il mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

Résolution numéro 299-11-2015
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Lussier
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. PÉRIODES DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

Résolution numéro 300-11-2015
4. AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-2015-01 – DÉLAI POUR INSTALLATION DES CLAPETS

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Therrien qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le Règlement 03-2015-02 modifiant le Règlement 03-2015-01 concernant les branchements à l'égout sanitaire afin de donner un délai de 1 an pour l'installation d'un clapet.

Résolution numéro 301-11-2015
5. DEMANDE D'EXEMPTION DE RÉALISER UN PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT que le réseau d'aqueduc a été construit en 1982 et qu'il est en bon état;

CONSIDÉRANT que le réseau d'égout sanitaire a été construit en 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT que les réparations requises sur le réseau d'égout pluvial de responsabilité municipale ont été effectuées dans le cadre du projet d'assainissement des eaux et que les conduites principales sont en bon état;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq (5) dernières années, le nombre de bris sur le réseau de distribution d'eau potable est à zéro et le nombre de plaintes pour le refoulement d'égout est à zéro;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. le conseiller Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

QUE LE CONSEIL demande l'exemption de la réalisation d'un plan d'intervention.

DEMANDE à la directrice générale de rédiger une lettre à l'intention de M. Jonathan Desrosiers, ing, chargé de projet – Direction des infrastructures – MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 302-11-2015
6. RESSOURCE HUMAINE EN LOISIRS – ROXANNE CARBONNEAU

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont autorisé la conclusion d'une entente pour l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisirs par les municipalités de Saint-Jude, Saint-Barnabé-Sud et Saint-Bernard-de-Michaudville, no résolution 202-08-2015;

CONSIDÉRANT que cette entente mentionne que la Municipalité de Saint-Jude agit à titre d'employeur pour cette ressource en loisirs;

CONSIDÉRANT que la sélection de la candidate retenue a été effectuée par un comité composé de directrice générale des municipalités concernées par l'entente, ainsi que de Mme la conseillère Kim Tétrault, conseillère déléguée aux loisirs à Saint-Jude;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude à procéder à l'embauche de Mme Roxanne Carbonneau au poste de coordonnatrice en loisirs pour la durée de l'entente conclue avec les municipalités de Saint-Barnabé-Sud et Saint-Bernard-de-Michaudville selon les conditions établies dans le contrat de travail. Son entrée en poste est le 10 novembre 2015 avec une période probatoire de 12 mois, no résolution de la Municipalité de Saint- Jude 2015-11-343.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Steve Maurice
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

QUE LE CONSEIL souhaite la bienvenue à Mme Roxanne Carbonneau pour son arrivée en poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 303-11-2015
7. NETTOYAGE ET CREUSAGE DE FOSSÉS

Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

De demander l'autorisation à Sébastien Bruneau, Daniel Leblanc, Pierre Savaria, de procéder au nettoyage et creusage du fossé au bout de la rue Messier et du fossé en arrière des maisons situées au 508-506-504-502 rue Messier.

De donner le mandat à 9011-4901 Québec inc de procéder au nettoyage et creusage des fossés et de niveler le terrain à gauche de la maison situé au 508 rue Messier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 304-11-2015

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller M. Marcel Therrien l'assemblée est levée à 19h58.

(s) Alain Jobin	*(s) Sylvie Gosselin*
Alain Jobin	Sylvie Gosselin, MBA
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière